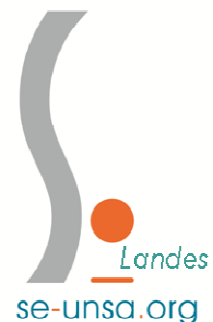


Déclaration préalable du SE-Unsa des Landes

CAPD du 21 mars 2019



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Madame la Secrétaire Générale,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et messieurs les représentants des personnels,

Mardi 19 mars a été une journée de forte mobilisation des personnels des écoles des Landes. Les réformes et injonctions du Ministre de l'Éducation Nationale développent chez nos collègues un sentiment de défiance.

Le projet de loi sur l'École n'a fait que renforcer ce sentiment, le transformant en colère.

En effet, des modifications radicales du fonctionnement des écoles se préparent sans aucune concertation avec les organisations syndicales, et les solutions proposées semblent relever davantage d'une idéologie que d'une recherche raisonnée pour répondre à de véritables enjeux. C'est la raison pour laquelle les professeurs des écoles se mobilisent de manière aussi massive.

Dans ce contexte lourd, la modification précipitée des règles des mutations ne fait qu'aggraver l'inquiétude de nos collègues.

Depuis de nombreuses années, les représentants des personnels ont montré leur expertise en la matière. Rappelons ici que, sans leur analyse, le mouvement départemental de l'année dernière aurait été catastrophique.

Les règles qui régissent ce mouvement départemental ont toujours été construites dans la discussion. Déjà complexe, parfois douloureux, dans un département aux fortes diversités géographiques, il serait lourd de conséquences de modifier les équilibres du barème sans en mesurer auparavant les répercussions.

La CAPD d'aujourd'hui va traiter de l'avancement d'échelon des professeurs des écoles des Landes. Or, au moment d'examiner les candidatures retenues pour une accélération de carrière au 7^{ème} et au 9^{ème} échelon, les critères de départage entre les personnels ayant la même appréciation professionnelle ne sont toujours pas arrêtés.

Cela nous contraint donc à discuter de ces critères de départage en ayant connaissance de ceux qui pourraient en bénéficier et de ceux qui pourraient en pâtir. Cela pose un véritable problème d'impartialité et d'éthique.

Nous regrettons donc que cela n'ait pas été anticipé avant cette CAPD.